

Sucy-en-Brie, le 2 juillet 2021

**Objet** : Arrêté du 30 juin 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Chère Madame, Cher Monsieur,

A la suite de mon intervention auprès de l'Etat, je vous informe que l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue **pour la période du 19 juin 2021 au 20 juin 2021 a été publié au Journal Officiel n°0152 du 2 juillet 2021.**

Je suis satisfaite que la Commission Interministérielle chargée d'examiner les demandes ait donné une suite favorable au dossier que la Ville de Sucy-en-Brie, par mon intermédiaire, a présenté avec une insistance toute particulière le 23 juin 2021.

**Il vous appartient de vous rapprocher de votre compagnie d'assurance, dans les dix jours à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal Officiel, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative aux catastrophes naturelles.**

J'insiste tout particulièrement sur l'urgence d'une initiative de votre part si vous êtes concerné par la période mentionnée ci-dessus.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Marie-Carole CIUNTU



Maire de Sucy-en-Brie

Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France